

## Convention 2012 : médecins libéraux et rémunération à la performance, une affaire à dédramatiser

par le Dr Jean-Claude ABADIE

**La convention 2012 organise la rémunération des médecins autour de trois piliers :**

- 1• la **rémunération à l'acte**, principe fondateur de l'exercice libéral.
- 2• la **rémunération forfaitaire** pour l'accompagnement de pathologies chroniques ou la prise en compte de tâches administratives.
- 3• la **rémunération à la performance**, versée en fonction de l'atteinte d'objectifs de santé publique et d'efficience, destinée à se développer pour l'ensemble des spécialités et pour l'ensemble des médecins qui le souhaite.

**La Rémunération à la performance comprends 2 volets:**

- 1• un volet **organisation du cabinet** immédiatement ouvert à tous les médecins, et susceptible d'apporter un complément de rémunération de 1750 € en justifiant de critères d'organisation du cabinet que la plupart d'entre nous appliquons déjà.
- 2• un volet **qualitatif médical** ne concernant d'emblée que les spécialistes en médecine générale et qui sera étendu par avenants négociés, d'abord à 4 spécialités : Cardiologie, Gastro-entérologie, Endocrinologie et Pédiatrie.

**Ce n'est pas un "Flicage"** de nos actes, les CPAM connaissent parfaitement nos profils d'activité et n'ont pas besoin du paiement à la performance pour cela.

**Ce n'est pas un "Piège"**, la sortie ou l'adhésion au dispositif est possible à tout moment par LRAR auprès de votre CPAM. À ce jour moins de 1% des professionnels ont refusé d'adhérer au dispositif.

**C'est un moyen de crédibiliser et d'unifier nos pratiques**, au regard des moyens consacrés à la santé par la collectivité et à l'heure où tout se mesure et s'évalue! Performance ne veut pas dire compétition ou pratiques hors norme mais pratiques de qualité, unifiées et traçables comme le fait déontologiquement tout médecin et selon les recommandations des sociétés savantes. L'engagement pris est de tracer ce mode de fonctionnement.

**C'est un moyen de diversifier nos modes de paiement dans un contexte économique contraint** et d'échapper au blocage des tarifs conventionnels pour le paiement à l'acte et ainsi d'obtenir une rémunération complémentaire. C'est une innovation nous paraissant pouvoir être accueillie de façon positive... sans s'arrêter à l'appellation de "à la performance", susceptible d'être mal comprise et qui devra être explicitée au public pour éviter toute défiance des patients.

[Pour en savoir plus...](#)

## Appel à candidatures

par le Dr Paul Fredenucci, coordonnateur des Groupes Qualité en PACA

**En vue de la constitution de 5 nouveaux Groupes Qualité en région PACA, l'URPS ML PACA recrute 5 animateurs.**

Ils ont pour mission de trouver les participants à leur groupe.

Chaque Groupe qualité est constitué de 7 à 10 médecins généralistes libéraux d'une même zone géographique de proximité pour échanger et développer une démarche réflexive sur leur pratique, à partir de thème choisis dans la bibliothèque nationale des Groupes qualité.

Pour chaque thème, une liste d'indicateurs d'évaluation issus du système d'information de l'Assurance Maladie est arrêtée par le comité de pilotage des Groupes qualité.

L'évaluation est anonymisée, connue du seul médecin participant. **Cette démarche qualité est rémunérée.** Le programme annuel comprend 6 staffs et 4 réunions de restitution.

Pour faire acte de candidature vous devez contacter l'URPS ML PACA, soit par courriel : [contact@urps-ml-paca.org](mailto:contact@urps-ml-paca.org), soit par fax : 04 96 20 60 81, en indiquant votre expérience d'animation de groupes.

Pour en savoir plus : [article paru](#) dans le Journal des Médecins Libéraux PACA N° 34

[article paru](#) dans le Journal des Médecins Libéraux PACA N° 38

**Contacts :**

**Fanny Jozancy :** [fj@urps-ml-paca.org](mailto:fj@urps-ml-paca.org) / 04 96 20 60 80

**Dr Paul Fredenucci :** 06 80 31 19 58

## La fin des certificats médicaux inutiles

par le Dr Wilfrid GUARDIGLI

L'abondance et l'extravagance des certificats que l'on nous demande a, suivant l'humeur du moment de chacun : irrité, fait rire ou carrément désespéré plus d'un praticien.

Cette situation ridicule va s'achever, tout au moins pour ceux qui appliqueront les recommandations de la commission de simplification administrative, mise en place à notre initiative par le ministère de la santé.

En effet, nous pouvons aujourd'hui nous appuyer sur la circulaire du 27 septembre 2011, qui répertorie l'ensemble de ce qui est licite et de ce qui ne l'est pas. La Direction de la Sécurité Sociale nous fournit un [résumé pratique à télécharger ici](#).

Imprimez-le et posez-le sur un coin de votre bureau ; au moindre sentiment d'abus présentez-le au requérant, le résultat est garanti.

Cet effort de pédagogie prend un peu de temps au début, mais rapidement on a la satisfaction de voir diminuer les demandes irrationnelles.

Un petit pas pour l'administration, un grand pas pour l'humanité médicale; avec in fine, un gain de temps et une réelle amélioration de nos conditions de travail.

## VEILLE DOCUMENTAIRE

**Pourquoi ces médicaments sont ils déremboursés?**

**(Myolastan, Lumirelax, Bonviva, Celestamine, Givalex, ...)**

[Lire la suite](#)

[Transférer cet e-mail à un ami](#)

URPS-ML PACA, 37/39 Bd Vincent Delpuech 13006 Marseille, Tél : 04 96 20 60 80  
[www.urps-ml-paca.org](http://www.urps-ml-paca.org)

Directeur de la publication : Dr Jean-François GIORLA - Directeur de la rédaction : Dr Jean-Claude ABADIE  
Ont participé à ce numéro : Drs JC. ABADIE, P. FREDENUCCI, W. GUARDIGLI

Confidentialité des données : conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.